

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 284****9 juin 1997****SOMMAIRE**

Afib S.A., Luxembourg	page 13627	Immofra S.A., Luxembourg	13594
Aggior S.A., Luxembourg	13628	International A.C.P. S.A., Luxembourg	13600, 13601
Alpha Consulting Holding S.A., Luxembourg	13629	International Securities Advisory Company S.A., Luxembourg	13602
Alpha Grundbesitz AG, Luxembourg	13629	Jaccat Luxembourg Holding S.A., Luxembg	13593, 13594
Alvema S.A., Luxembourg-Kirchberg	13629	Jaccat Investments S.A., Luxembourg	13598, 13599
Amel Holding S.A., Luxembourg	13628	John & Gregory Immobilière Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	13619, 13620
Anbeca Holding S.A., Luxembourg	13628	Kreymborg Luxembourg AG, Luxembourg	13601
Ardec S.A., Luxembourg	13627	Lax S.A.	13601
Arilux, S.à r.l., Hesperange	13630	Lloyds International Liquidity, Sicav, Luxbg	13604, 13606
Avena International S.A., Luxembourg	13630	M.D.Z. S.A., Luxembourg	13601
Befac Fiduciaire Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	13630	Merlin Prepress Productions S.A., Strassen	13602
Bergal, S.à r.l., Luxembourg	13631	Nagero Investment Holding S.A., Luxembg	13599, 13600
Capital Investment Management Company, Luxembourg	13632	Nedeurope S.A., Luxembourg	13606, 13608
Carolina Musica, GmbH, Luxembourg	13623	North South Impex, S.à r.l., Luxembourg	13612
C.B. International Holding S.A., Luxembourg	13631	Patcat Investments S.A., Luxembourg	13612, 13613
Chricat Investments S.A., Luxembourg	13586, 13587	Philcat Investments S.A.,	13610, 13611
Clichy Holding S.A.H., Luxembourg	13629, 13630	Piz Bernina S.A., Luxembourg	13613
Climat S.A.H., Luxembourg	13586	Recalux Trading S.A., Strassen	13614
Coax S.A., Luxembourg	13586	Refine Investment Co Holding S.A., Luxembourg	13613
Compagnie Financière d'Echternach S.A., Luxembg	13587	Rendi Aktiengesellschaft S.A., Luxembourg	13614
Compagnie Financière de l'Occitanie S.A., Luxembg	13588	Rendies S.A., Luxembourg	13617
Compagnie Immobilière du Virais S.A., Luxbg	13588, 13589	Rentastar International Real Estate Participations, S.à r.l., Luxembourg	13618
Cordigame S.A., Luxembourg	13592	Rubin Immobilière S.A., Luxembourg	13618
D.C.M. Construction, S.à r.l., Luxembourg	13588	San Nicola S.A., Luxembourg	13614
Delfi Holding S.A., Luxembourg	13591	Saudi Arabia Investment Company S.A., Luxembourg	13618
DFL S.A., Luxembourg	13589	S.A. Vamacar, Luxembourg	13623
Disco Le Byblos, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	13591	Shell Luxembourgeoise S.A., Bertrange	13618
D.L.C. Immo S.C.l., Luxembourg	13609	Shroff Investment S.A., Luxembourg	13626
Dovrat Shrem & Co. S.A., Luxembourg	13592	SIOM, S.à r.l., Société Immobilière d'Outre Mer, Luxembourg	13621
Ecopar S.A., Luxembourg	13592	Situla Holding S.A.	13619
Etablissement Général d'Investissement S.A., Luxembourg	13593	Situla Management S.A.	13619
Eurofield S.A., Luxembourg	13594	Sivry S.A.H., Luxembourg	13619
European Donut S.A.H., Luxembourg	13588	Skillteam S.A., Bruxelles	13627
Facar S.A., Luxembourg	13592	Société de Participations et de Valeurs S.A., Luxembourg	13621
F.I.G.A., Finanz und Investitionsgesellschaft für Africa AG, Luxembourg	13593	Société Holding Financière Oxalis, Luxembourg	13619
Financière Mornale S.A., Luxembourg	13595	SOPARFI, Société de Participations Financières, Luxembourg	13621
Finitech, S.à r.l., Kehlen	13595	Starco S.A., Luxembourg	13621
Finter Fund Management Company S.A., Luxembourg	13596	Subra Holding S.A., Luxembourg	13622
Flaginvest S.A.H., Luxembourg	13595	Surf International S.A., Luxembourg	13621
Fondation Paul Finet, Etablissement d'Utilité Publique, Luxembourg	13626	Tonlins Holding S.A., Luxembourg	13622
Golfing S.A., Luxembourg	13596	Tracerlab, S.à r.l., Luxembourg	13623
Greenrock S.A., Luxembourg	13597	Tradi-Tec, S.à r.l., Luxembourg	13622
GTS Consultants S.A., Luxembourg	13598	Transworld Consultants International S.A., Heisdorf	13622
Guarantee International Holding S.A., Luxembourg	13597	VitaSport Promotion, S.à r.l., Bascharage	13622
Hai Yune International, S.à r.l., Luxembourg	13596	Vita Verde, S.à r.l., Luxembourg	13626
Hakko Luxembourg, A.s.b.l.	13625	Wagner Informatique S.A., Luxembourg	13624
Haver, S.à r.l., Luxembourg	13598	Xacat Investments S.A., Luxembourg	13624, 13625
Holding Financière Joncs S.A., Luxembourg	13598		
Hunkemöller und Kreymborg Luxembourg AG, Esch-sur-Alzette	13600		

**CLIMAT S.A.H., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 41.898.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 février 1997, vol. 489, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1997.

Signature.

(08397/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**COAX S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 43.620.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 février 1997, vol. 489, fol. 88, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

Signature.

(08398/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**CHRICAT INVESTMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.058.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme CHRICAT INVESTMENTS, avec siège social à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été délivré par ledit conseil d'administration dans sa réunion du 24 janvier 1997 dont le procès-verbal restera annexé aux présentes après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme CHRICAT INVESTMENTS a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 89 du 10 mars 1994 et dont les statuts furent modifiés par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 30 décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 235 du 31 mai 1995.

2. L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinquante millions de francs français (50.000.000,- FRF), qui sera représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, prenant fin le cinquième anniversaire de la publication au Mémorial du présent acte daté du 10 décembre 1993, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement en prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 24 janvier 1997 de réaliser, avec effet au 31 décembre 1996, une tranche du capital autorisé à concurrence de huit cent mille francs français (800.000,- FRF), pour porter le capital social de son montant actuel de sept millions six cents francs français (7.600.000,- FRF) à huit millions quatre cent mille francs français (8.400.000,- FRF) par l'émission de huit cents (800) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et a accepté la souscription et la libération des huit cents (800) actions nouvellement émises par la conversion partielle en capital d'une créance certaine, liquide et exigible de l'actionnaire, Madame Christine Catteau, demeurant à

Lille (France), à concurrence de huit cent mille francs français (800.000,- FRF) à charge de la société CHRICAT INVESTMENTS.

Ledit apport fait l'objet d'un rapport établi par H.R.T. REVISION, S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, avec son siège social à Luxembourg, en date du 28 janvier 1997.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«*Conclusion*

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;
2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
3. la créance de FRF 25.991.444,79 est certaine, liquide et exigible et peut être convertie à concurrence de FRF 800.000,-, pour augmenter le capital de CHRICAT INVESTMENTS S.A. de ce montant par l'émission de 800 actions nouvelles de FRF 1.000,- chacune.»

Ce rapport restera, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à huit millions quatre cent mille francs français (8.400.000,- FRF), représenté par huit mille quatre cents (8.400) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.»

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de huit cent mille francs français (800.000,- FRF) est évalué à quatre millions huit cent quatre-vingt-douze mille sept cent vingt francs (4.892.720,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ quatre-vingt mille francs (80.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 1997, vol. 96S, fol. 76, case 8. – Reçu 48.895 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 février 1997.

G. Lecuit.

(08395/220/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**CHRICAT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.058.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 février 1997.

G. Lecuit.

(08396/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**COMPAGNIE FINANCIERE D'ECHTERNACH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 14.187.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 février 1997, vol. 489, fol. 86, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

Signature.

(08399/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**EUROPEAN DONUT S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 9.336.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 février 1997, vol. 489, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

*Pour la société EUROPEAN DONUT S.A.H.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(08415/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**EUROPEAN DONUT S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 9.336.

Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 7 décembre 1970, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 36 du 18 mars 1971.

Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 29 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 316 du 30 août 1994.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 10 février 1997 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Ont été nommés pour un terme de 6 ans:

- Maître Giovanni Gianola, demeurant à CH-Lugano, administrateur-délégué,
- Mademoiselle Evelyne Hasler, demeurant à CH-Viganello, administrateur,
- Monsieur Claude Faber, demeurant à L-Mamer, administrateur,
- Mademoiselle Elisabeth Antona, demeurant à L-Diekirch, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 10 février 1997.

Pour la société EUROPEAN DONUT S.A.H.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 1997, vol. 489, fol. 90, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08416/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**COMPAGNIE FINANCIERE DE L'OCCITANIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 20.715.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 février 1997, vol. 489, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1997.

Signature.

(08400/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**COMPAGNIE FINANCIERE DE L'OCCITANIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 20.715.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 8 août 1996 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2002.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1997, vol. 489, fol. 85, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08401/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**D.C.M. CONSTRUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 février 1997.

G. d'Huart.

(08406/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**COMPAGNIE IMMOBILIERE DU VIRAIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.867.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 février 1997, vol. 489, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1997.

Signature.

(08402/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**COMPAGNIE IMMOBILIERE DU VIRAIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 41.867.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 février 1997, vol. 489, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1997.

Signature.

(08403/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**COMPAGNIE IMMOBILIERE DU VIRAIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 41.867.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 16 novembre 1995 à Luxembourg*

L'Assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 8 décembre 1994 de Monsieur Jacques Tordoor, demeurant à Steinfort, 70, rue de Hobscheid, au poste d'Administrateur, en remplacement de Madame G. Belva, démissionnaire, dont il le mandat.

Pour copie conforme	
Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1997, vol. 489, fol. 85, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08404/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**DFL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 32.307.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée DFL S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 32.307, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

La société a été constituée par un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 novembre 1989, sous forme d'une société à responsabilité limitée, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 157 du 11 mai 1990.

Les Statuts ont été modifiés par un acte reçu par Maître Camille Mines, alors notaire de résidence à Clervaux, en date du 11 novembre 1991, publié au Mémorial, numéro 189 du 8 mai 1992.

Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Camille Mines, alors notaire de résidence à Clervaux, en date du 16 décembre 1992, (transformation de la société en une société anonyme) publié au Mémorial de 1993, page 8882.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Duvieussart, licencié en droit, demeurant à Roodt-sur-Syre.

Il appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Guy Fasbender, employé de banque, demeurant à Vlessart.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Francine Herkes, employée de banque,

Monsieur le Président requiert le notaire d'acter ce qui suit:

A.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Fixation d'un capital autorisé de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-), divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de 5 ans prenant fin le 20 décembre 2001, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société et autorisation expresse au Conseil d'Administration de réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

2) Autorisation au Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 3 des statuts aux changements intervenus.

3) Modification de l'article 3 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune, entièrement libérées.

La société a un capital autorisé de cinquante millions de francs luxembourgeois LUF (50.000.000,-), représenté en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de 5 ans, prenant fin le 20 décembre 2001, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, soit entièrement, soit partiellement, par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société.

Le Conseil d'Administration est expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette ou de ces augmentations de capital. Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

B.- Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à l'article 67-1(2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par des annonces insérées dans:

- le Tageblatt, éditions des 24-26 décembre 1996 numéro 296 et du 9 janvier 1997, numéro 7;
- le Letzeburger Journal, éditions des 24-26 décembre 1996, numéro 244 et du 9 janvier 1997, numéro 5;
- le Mémorial C, numéro 665 du 24 décembre 1996 et numéro 7 du 9 janvier 1997.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

C.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et par le notaire instrumentant.

D.- Que la première assemblée ayant le même ordre du jour a été convoquée en date du 20 décembre 1996, mais n'a pas pu délibérer valablement, faute de quorum.

E.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les mille (1.000) actions en circulation, deux (2) actions sont dûment représentées à la présente assemblée.

F.- Que conformément à l'article 67-1(2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la présente assemblée peut valablement délibérer.

G.- Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après avoir délibéré, a pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-), divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de 5 ans prenant fin le 20 décembre 2001, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société et autorisation expresse au Conseil d'Administration à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée générale décide de donner autorisation au Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 3 des statuts aux changements intervenus.

#### *Troisième résolution*

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune, entièrement libérées.

La société a un capital autorisé de cinquante millions de francs luxembourgeois LUF (50.000.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de 5 ans, prenant fin le 20 décembre 2001, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, soit entièrement, soit partiellement, par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société.

Le Conseil d'Administration est expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette ou de ces augmentations de capital. Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

*Clôture de l'assemblée*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signés avec Nous, notaire, la présente minute, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer le présent procès-verbal.

Signé: F. Herkes, B. Duvioussart, G. Fasbender, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 février 1997, vol. 830, fol. 59, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 février 1997.

J. Delvaux.

(08408/208/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**DELFI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 18.464.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 1996*

3+4. L'Assemblée donne décharge spéciale à Monsieur Rodney Haigh de son poste de commissaire aux comptes et ratifie la cooptation de H.R.T. REVISION, S.à r.l.

5. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire, plus particulièrement à Monsieur Jacques Mersch et Monsieur Roger Wiczoreck.

6. L'Assemblée reconfirme le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe Blondeau. L'Assemblée nomme Monsieur Mohamed Nijar et Monsieur Rodney Haigh aux postes d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Wiczoreck et Monsieur Jacques Mersch. L'Assemblée renouvelle H.R.T. REVISION, S.à r.l. au poste de commissaire aux comptes.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1997.

7. L'Assemblée Générale décide également de transférer le siège social du 3, rue de l'Industrie au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

8. Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15.30 heures.

C. Blondeau  
*Administrateur*

M. Nijar  
*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 1997, vol. 489, fol. 75, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(08407/565/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**DISCO LE BYBLOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 33.494.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1997, vol. 488, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

DISCO LE BYBLOS, S.à r.l.  
Signature

(08409/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**CORDIGAME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 38.069.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 97, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(08405/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**DOVRAT SHREM & CO. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 37.207.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 19 décembre 1996*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires:

- que les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 décembre 1995 sont approuvés;  
- qu'il est donné décharge de leur gestion aux 5 administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'année 1995;

- que le mandat des administrateurs est renouvelé pour une période de 6 ans.

Luxembourg, le 25 février 1997.

*Pour SOVRAT, SHREM & CO S.A.*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 97, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(08410/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**ECOPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 43.180.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 février 1997, vol. 489, fol. 86, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

Signature.

(08411/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**FACAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 12.688.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Carlo Castelli, administrateur de sociétés, demeurant à CH-6900 Lugano, 2, Via Dogana Vecchia, ici représenté par Madame Ana Dias, employée privée, demeurant à Bissen, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, le 29 janvier 1997, laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- Le 13 décembre 1974 a été constituée par acte du notaire instrumentaire la société anonyme FACAR S.A., R. C. B n° 12.688, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 29 du 19 février 1975;

- La Société a actuellement un capital social de LUF 15.000.000,-, représenté par 15.000 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, entièrement libérées;

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société FACAR S.A.;

- Par la présente le comparant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

- Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la société FACAR S.A. déclare que tout le passif de la société FACAR S.A. est réglé;

- L'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;



**JACCAR LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 février 1997, vol. 489, fol. 87, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 1997.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(08442/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**EUROFIELD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 37.993.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 1996*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire. Décharge spéciale est donnée à Monsieur J.-P. Kesy, Monsieur J. Turpel et Monsieur N. Kummer.

4. L'Assemblée reconfirme le mandat d'administrateur de M. Christophe Blondeau. L'Assemblée nomme Monsieur Rodney Haigh au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert Kummer ainsi que Monsieur Mohamed Mijar au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur John Turpel et nomme H.R.T. REVISION, S.à r.l. au poste de commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Kesy.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1997.

5. Néant.

Certifié conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 1997, vol. 489, fol. 75, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08413/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**EUROFIELD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 37.993.

*Procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 octobre 1996*

Présents:

Christophe Blondeau, Administrateur

Rodney Haigh, Administrateur

Mohamed Nijar, Administrateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Blondeau à 11.00 heures.

Comme seul point à l'ordre du jour:

Changement du siège social.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du:

3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg au

4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.30 heures.

C. Blondeau

R. Haigh

M. Nijar

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 1997, vol. 489, fol. 75, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08414/565/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**IMMOFRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

R. C. Luxembourg B 32.175.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 février 1997 au siège social à Luxembourg*

L'assemblée décide, à l'unanimité, de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Ronny Levy, avocat, demeurant à Genève et de Monsieur Philip Mark Croshaw, consultant, demeurant à Isle of Sark jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 25 février 1997.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 93, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08433/637/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**FINANCIERE MORNALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 43.488.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 février 1997, vol. 489, fol. 86, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

Signature.

(08418/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**FINITECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8284 Kehlen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le treize février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Madame Marie-Thérèse Sobry, retraitée, veuve de Monsieur Jean Dewez, demeurant à F-54870 Ugné,  
2) Madame Marie-Louise Thiry, secrétaire de mairie, épouse de Monsieur Thierry Dewez, demeurant à F-54870 Ugné, seules associées suite à une cession de parts sous seing privé (enregistre à Esch-sur-Alzette, le 21 mai 1996, volume 303, folio 8, case 8), de la société FINITECH, S.à r.l., avec siège à L-8284 Kehlen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 octobre 1995, publié au Mémorial C, n° 61 du 2 février 1996,

ont prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Démission du gérant sortant, Monsieur Pierre Palet.

2. Nouvelle souscription du capital et modification afférente de l'article 5 alinéa 5:

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Madame Marie-Thérèse Dewez-Sobry, préqualifiée . . . . .	400 parts sociales
- Madame Marie-Louise Dewez-Thiry, préqualifiée . . . . .	100 parts sociales
Total . . . . .	500 parts sociales

Les nouvelles associées nomment comme nouveau gérant, Monsieur Thierry Dewez, demeurant à F-54870 Ugné, avec effet au 15 septembre 1996. Décharge est accordée au gérant sortant, Monsieur Pierre Palet.

*Frais*

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à environ vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues de Nous, Notaire, par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M.-T. Sobry, M.-L. Thiry, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 février 1997, vol. 830, fol. 73, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 février 1997.

G. d'Huart.

(08421/207/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**FLAGINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.  
R. C. Luxembourg B 33.196.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 1997, nous vous prions d'apporter les changements suivants au registre de commerce:

*Conseil d'Administration:*

La démission de MM. Einhorn, Ruxton et de Mme Augsburg est acceptée et décharge leur est accordée pour l'exercice de leur mandat.

Sont nommés administrateurs de la société pour une durée de six ans:

M<sup>e</sup> Ronny Levy, avocat, demeurant à CH-1204 Genève, 1, rue de la Tour de l'Île

M. Simon Peter Elmont, consultant, demeurant à Isle of Sark, Channel Islands

M. James William Grassick, consultant, demeurant à Isle of Sark, Channel Islands.

Est nommée Commissaire aux Comptes, la FIRI TREUHAND, G.m.b.H., avec siège social à Zug, 30, Chamerstrasse.

Le siège de la société est transféré à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

Luxembourg, le 25 février 1997.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 93, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08423/637/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**FINTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 40.352.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 97, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 12 février 1997*

Sont élus au Conseil d'Administration pour un terme d'un an:

- . Guido Hanselmann, Président du Conseil d'Administration
- . Martin Murbach, Administrateur
- . Hans Peter Portmann, Administrateur
- . Heinz Nebiker, Administrateur.

Est réélue commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

PRICE WATERHOUSE, Réviseur d'Entreprises, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

UBS-INTRAG (SERVICES)

Société Anonyme

G. Schintgen E. Entringer

(08422/027/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**GOLFING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 46.673.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 février 1997, vol. 489, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

*Pour la société GOLFING S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(08424/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**HAI YUNE INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 53.144.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le cinq février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jiugao Shao, commerçant, demeurant à Shanghai (Chine),
  - 2) Madame Zhi Ming Liu, sans état particulier, demeurant à Shanghai (Chine),
  - 3) Monsieur Ji Xin Gao, commerçant, demeurant à Kowlong (Hongkong),
- ici représentés par Madame Liu Fang, sans état particulier, demeurant à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé données à Shanghai (Chine), respectivement Hongkong, le 10 janvier 1997.

Lesquelles procurations, après avoir été signées par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée HAI YUNE INTERNATIONAL, R. C. B Numéro 53.144, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 73 du 10 février 1996.
- Que le capital social de cette société est de cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.
- Que par cession sous seing privé en date du 6 janvier 1997, Monsieur Ji Xin Gao, préqualifié, a cédé cent (100) parts sociales qu'il possède dans la société à Monsieur Jiugao Shao, préqualifié, ici représenté et ce acceptant pour le prix de cent mille (100.000,-) francs luxembourgeois, ce dont quittance.
- Que par cession sous seing privé en date du 6 janvier 1997, Madame Zhi Ming Liu, préqualifiée, a cédé deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elle possède dans la société à Monsieur Jiugao Shao, préqualifié, ici représenté et ce acceptant pour le prix de deux cent cinquante mille (250.000,-) francs luxembourgeois, ce dont quittance.
- Que Monsieur Jiugao Shao, préqualifié, déclare expressément procéder en tant qu'associé unique à la dissolution de la société HAI YUNE INTERNATIONAL.
- Qu'il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement de tout le passif connu ou inconnu de la Société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'associé unique.

- Que décharge est accordée à la gérante de la société dissoute pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.  
Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société HAI YUNE INTERNATIONAL.  
Les livres de la société dissoute seront conservés durant cinq ans à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Fang, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 96S, fol. 68, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 1997.

A. Schwachtgen.

(08429/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**GREENROCK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 54.505.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 12 décembre 1996*

Présents:

M. Dominik de Jaeger, Administrateur

M. Bernard Dardenne, Administrateur

M. Marc Luryssen, Administrateur.

La séance est ouverte sous la présidence de M. M. Luryssen à 9.00 heures.

Comme seul point à l'ordre du jour:

Changement du siège social.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du:

3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg au

4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9.15 heures.

B. Dardenne M. Luryssen D. de Jaeger

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 1997, vol. 489, fol. 75, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(08425/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**GUARANTEE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. DANWITCH S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.527.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1997, vol. 489, fol. 82, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(08427/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**GUARANTEE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. DANWITCH S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.527.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1997, vol. 489, fol. 82, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(08428/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**GTS CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 45.265.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 février 1997, vol. 489, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour la société GTS CONSULTANTS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(08426/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**HAYER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 46.240.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 4 décembre 1996 que le siège social est transféré à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Luxembourg, le 19 février 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 1997, vol. 489, fol. 87, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08430/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**HOLDING FINANCIERE JONCS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 37.284.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1997, vol. 489, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

Signature.

(08431/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**JACCAT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.066.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme JACCAT INVESTMENTS, avec siège social à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été délivré par ledit conseil d'administration dans sa réunion du 24 janvier 1997, dont le procès-verbal restera annexé aux présentes après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme JACCAT INVESTMENTS a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 89 du 10 mars 1994.

2. L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinquante millions de francs français (50.000.000,- FRF), qui sera représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de quatre mille francs français (4.000,- FRF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, prenant fin le cinquième anniversaire de la publication au Mémorial du présent acte daté du 10 décembre 1993, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 24 janvier 1997 de réaliser, avec effet au 31 décembre 1996, une tranche du capital autorisé à concurrence de quatre cent mille francs français (400.000,- FRF), pour porter le capital social de son montant actuel de quatre millions de francs français (4.000.000,- FRF) à quatre millions quatre cent mille francs français (4.400.000,- FRF) par l'émission de quatre cents (400) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et a accepté la souscription et la libération des quatre cents (400) actions nouvellement émises par la conversion partielle en capital d'une créance certaine, liquide et exigible de l'actionnaire, Monsieur Jacques Catteau, demeurant à Aire-sur-la-Lys (France), à concurrence de quatre cent mille francs français (400.000,- FRF) à charge de la société JACCAT INVESTMENTS.

Ledit apport fait l'objet d'un rapport établi par H.R.T. REVISION, S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, avec son siège social à Luxembourg, en date du 28 janvier 1997.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«*Conclusion*

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;
2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
3. la créance de FRF 16.054.296,86 est certaine, liquide et exigible et peut être convertie à concurrence de FRF 400.000,-, pour augmenter le capital de JACCAT INVESTMENTS S.A. de ce montant par l'émission de 400 actions nouvelles de FRF 1.000,- chacune.»

Ce rapport restera, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre millions quatre cent mille francs français (4.400.000,- FRF), représenté par quatre mille quatre cents (4.400) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.»

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de quatre cent mille francs français (400.000,- FRF) est évalué à deux millions quatre cent quarante-six mille trois cent soixante francs (2.446.360,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ soixante mille francs (60.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 1997, vol. 96S, fol. 76, case 9. – Reçu 24.447 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 février 1997.

G. Lecuit.

(08443/220/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**JACCAT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.066.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 février 1997.

G. Lecuit.

(08444/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**NAGERO INVESTMENT HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 37.977.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 février 1997, vol. 489, fol. 86, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1997.

Signature.

(08451/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**NAGERO INVESTMENT HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 37.977.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 2 septembre 1996 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2002.

Pour copie conforme

Signature                      Signature  
Administrateur                Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1997, vol. 489, fol. 85, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08452/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**NAGERO INVESTMENT HOLDING, Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 37.977.

La soussignée, FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT, F.I.G.E.D. dénonce le siège social de la Société NAGERO INVESTMENT HOLDING en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

Avis est donné par ailleurs que les membres du Conseil d'Administration ainsi que le Commissaire de la Société démissionnent à date de ce jour, en l'occurrence:

Messieurs Georges Bettermann, Guy Glesener et Jacques Tordoor des postes d'Administrateur et M. Edmond Ries du poste de commissaire.

Luxembourg, le 24 février 1997.

Pour copie conforme

F.I.G.E.D.

Signature                      Signature  
Directeur                      Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 1997, vol. 489, fol. 92, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08453/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**HUNKEMÖLLER UND KREYMBORG LUXEMBOURG A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-4303 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Alzette.  
H. R. Luxemburg B 25.163.

*Ausserordentliche Hauptversammlung vom 30. Januar 1997*

Der folgende Beschluss ist genommen worden mit Wirkung ab dem 1. Februar 1997:

I. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder:

1. A.M. Nas, Beethovenlaan 8, 1217 CJ Hilversum

Beruflicher Stand: Direktor

2. VENDEX SPECIAALZAKEN GROEP B.V., Liebergerweg 28, 1221 JS Hilversum

3. UNIVENDEX B.V., De Klencke 6, 1083 HH Amsterdam.

II. Entlassung der Verwaltungsratsmitglieder:

1. G.J.B. Weber

2. CONFENDEX B.V.

VENDEX NEDERLAND B.V.      UNIVENDEX B.V.  
Unterschrift                      Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 1997, vol. 489, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08432/671/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**INTERNATIONAL A.C.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 18.110.

Les comptes annuels au 30 novembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 96, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signatures

(08434/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.



- Monsieur Mathis Hengel, avocat, L-Luxembourg
- Monsieur Baudouin Nagelmackers, administrateur de sociétés, L-Luxembourg
- Monsieur Bruno paquay, employé privé, B-Carlsbourg.

- L'Assemblée Générale décide de nommer comme administrateurs:

Monsieur Joseph Winandy, administrateur de société, L-Itzig  
 Monsieur Yvan Juchem, administrateur de sociétés, L-Rombach  
 Monsieur Jean Quintus, administrateur de sociétés, L-Blaschette.

- L'Assemblée Générale décide de nommer Commissaire aux Comptes:

– Monsieur Noël Didier, employé privé, L-Hondelange

jusqu'à l'issue d'une assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2001.

Le Conseil d'Administration est désormais composé des seuls administrateurs ci-dessus nommés.

M.D.Z. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 1997, vol. 489, fol. 91, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08449/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**MERLIN PREPRESS PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 34.304.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 11 février 1997*

L'Assemblée débute à 14.00 heures et nomme comme président, Monsieur Didier Gilson, demeurant 2, rue Fernand Houget, à B-4800 Verviers, qui nomme comme secrétaire, Monsieur Thierry Patinet, demeurant 4, rue du Chant des Oiseaux, à B-6400 Couvin, et comme scrutateur, Madame Anne Lodomez, demeurant 44G, rue Joseph Wauters, à B-4800 Verviers.

Toutes les actions étant représentées, le président déclare l'Assemblée valablement constituée.

*Ordre du jour:*

Démission de Madame Anne Lodomez en tant qu'administrateur et son remplacement.

*Première résolution*

L'Assemblée Générale prend connaissance de la démission de Madame Anne Lodomez et nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Patrice Pellegrini, demeurant 89, rue d'Esch à L-4985 Sanem, ainsi que Monsieur Frédéric Thunus, demeurant 89, rue d'Esch à L-4985 Sanem, et cela pour une période de 3 ans, leur mandat prenant fin au cours de l'année de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 1999.

Suite à cette décision, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Didier Gilson;
- Madame Nathalie Boulanger;
- Monsieur Patrice Pellegrini;
- Monsieur Frédéric Thunus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Signature      Signature      Signature  
 Le Président    Le Secrétaire    Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 1997, vol. 489, fol. 87, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08450/678/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**INTERNATIONAL SECURITIES ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 6, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 7.750.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-eighth of January.

Before the undersigned Maître Jacques Delvaux, notary with office in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Luxembourg private company (société anonyme) denominated INTERNATIONAL SECURITIES ADVISORY COMPANY S.A., with registered office in Luxembourg, 8, avenue de la Liberté, inscribed in the trade register under section B and the number 7.750.

The company was incorporated by a deed of Maître Carlo Funck, notary, with office then in Luxembourg, on October 24th, 1967, published in the Mémorial C, number 168 of November 30th, 1967.

The articles of incorporation having been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on March 23rd, 1993, published in the Mémorial C, number 312 of October 30th, 1993.

The company has a corporate subscribed capital of seventy-five thousand ECU (ECU 75,000.-), represented by six thousand (6,000) shares without nominal value.

The meeting of shareholders is presided over by Mr Riccardo Simcic, director of the company, residing in Walferdange.

The Chairman designates as secretary Mrs Lucia Artigliere, private employee, residing in Strassen.

The meeting of shareholders designates as teller Mr Bruno Alfieri, private employee, residing in Luxembourg.

The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares owned by each one of them have been mentioned on an attendance list signed by the shareholders present and by the proxy holders of those represented; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the notary, will remain attached to the present deed with which it will be subject to the registration procedure.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to this deed, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the notary.

Then, the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- That the six thousand (6,000) shares representing the whole subscribed capital seventy-five thousand ECU (ECU 75,000.-) are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda without prior convening notices.

II.- That the agenda of the present meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation as follows:

«**Art. 2.** The company is formed for an unlimited duration.»

2. Miscellaneous.

The general meeting, considering itself as duly constituted, has approved the statements of the Chairman and has examined the different items of the agenda.

After having deliberated the meeting takes, by unanimous separate vote the following resolution:

*Sole resolution*

The meeting of shareholders decides to amend article 2 will have the wording as follows:

«**Art. 2.** The company is formed for an unlimited duration.»

There being no further point on the agenda, the Chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée INTERNATIONAL SECURITIES ADVISORY COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 8, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 7.750.

Ladite société a été constituée par acte du notaire Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 1967, publié au Mémorial C, n° 168 du 30 novembre 1967.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 mars 1993, publié au Mémorial C numéro 312 du 30 octobre 1993.

Ladite société a un capital social actuel de soixante-quinze mille ECU (ECU 75.000,-), représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Riccardo Simcic, administrateur de la sociétés, demeurant à Walferdange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Lucia Artigliere, employée privée, demeurant à Strassen.

Il appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Bruno Alfieri, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les six mille (6.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de soixante-quinze mille ECU (ECU 75.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 2 des statuts de la société, comme suit:

«**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.»

2. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix et séparément la résolution suivante.

*Résolution unique*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 2 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.»

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Simcic, L. Artiglieri, B. Alfieri, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 février 1997. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 février 1997.

J. Delvaux.

(08436/208/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**LLOYDS INTERNATIONAL LIQUIDITY, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 29.813.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the thirty-first of January.

Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the société d'investissement à capital variable LLOYDS INTERNATIONAL LIQUIDITY, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 27th of January 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 77 of the 28th of March 1989.

The meeting is presided over by Mr M.E. De Laye, Manager Investment Funds, residing in Pétange.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mrs Marie-Christine Piasta-Decaux, employée privée, residing in Thionville.

The meeting elects as scrutineer Mrs Nathalie Cimolino, employée privée, residing in Rodange.

The chairman declares and requests the notary to state:

I) That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) As appears from the attendance list, out of five million fifty-three thousand nine hundred and sixty-eight point six hundred and ninety-four (5,053,968.694) outstanding shares, four million five hundred and sixteen thousand three hundred and eighty-nine point two hundred and ninety-four (4,516,389.294) shares are present and represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III) That the present meeting has been convened by convening notices sent to all the shareholders by registered mail on 14th of January 1997.

IV) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

1.- New Definition of «Business Day».

The definition of one Business Day of Article 1, point 1) is modified as follows:

«Business Day» in relation to shares of any class, means any day on which banks are open for business in Luxembourg and such other day as the Directors may decide.

The Directors may also decide not to consider as business Day other days on which banks are otherwise open for business in Luxembourg.»

2.- Taxes

Page 15 of the articles of Incorporation, the first paragraph of point b) of the paragraph 7. will be replaced by:

«all Luxembourg taxes».

After the foregoing was approved by the meeting, the same took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to amend in the Interpretation of the Articles of Incorporation the paragraph «Business Days» so as to read as follows:

«Business Day» in relation to shares of any class, means any day on which banks are open for business in Luxembourg and such other day as the Directors may decide.

The Directors may also decide not to consider as business Day other days on which banks are otherwise open for business in Luxembourg.»

*Second resolution*

The meeting decides to amend in article 13 of the Articles of Incorporation, the first paragraph of point b) of the paragraph 7., so as to read as follows:

«-all Luxembourg taxes.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing which are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable LLOYDS INTERNATIONAL LIQUIDITY, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 janvier 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 77 du 28 mars 1989.

L'assemblée est présidée par Monsieur M.E. De Laye, Manager Investment Funds, demeurant à Pétange.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Marie-Christine Piasta-Decaux, employée privée, demeurant à Thionville.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Nathalie Cimolino, employée privée, demeurant à Rodange.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'il détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que sur cinq millions cinquante-trois mille neuf cent soixante-huit virgule six cent quatre-vingt-quatorze (5.053.968,694) actions en circulation, quatre millions cinq cent seize mille trois cent quatre-vingt-neuf virgule deux cent quatre-vingt-quatorze (4.516.389,294) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour.

III) Que l'assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés à tous les actionnaires nominatifs par lettres recommandées en date du 14 janvier 1997.

IV) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. La définition du «jour ouvrable» de l'Article 1<sup>er</sup>, point 1) est modifiée comme suit:

«Un «jour ouvrable», pour toutes les classes d'actions, est un jour où les banques sont ouvertes pour des transactions au Luxembourg et d'autres jours éventuellement choisis par les Administrateurs.

Les Administrateurs peuvent également décider de ne pas considérer comme jours ouvrables d'autres jours pendant lesquels les banques sont cependant ouvertes pour des transactions au Luxembourg.»

2. Taxes.

Page 51, le premier alinéa du point b) du paragraphe 7 sera remplacé par:

«Toutes taxes prélevées par le Luxembourg.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier dans l'Interprétation des statuts de la société le paragraphe «jour ouvrable» pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Un «jour ouvrable», pour toutes les classes d'actions, est un jour où les banques sont ouvertes pour des transactions au Luxembourg et d'autres jours éventuellement choisis par les Administrateurs.

Les Administrateurs peuvent également décider de ne pas considérer comme jours ouvrables d'autres jours pendant lesquels les banques sont cependant ouvertes pour des transactions au Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier dans l'article 13 des statuts, le premier paragraphe du point b) du paragraphe 7., pour lui donner désormais la teneur suivante:

«-toutes taxes prélevées par le Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.E. De Laye, M.-C. Decaux, N. Cimolino, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 96S, fol. 71, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 1997.

C. Hellinckx.

(08447/215/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**LLOYDS INTERNATIONAL LIQUIDITY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 29.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

C. Hellinckx.

(08448/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**NEDEUROPE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 10.402.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the thirteenth of January.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the holding corporation NEDEUROPE S.A., R.C. Number 10.402, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Elter, notary then residing in Junglinster, dated September 25th, 1972, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 182 of November 10th, 1972.

The Articles of Incorporation have been amended by five deeds of the undersigned notary, dated September 30th, 1977, June 21st, 1982, January 6th, 1983, November 5th, 1993 and September 22nd, 1995, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 271 of November 24th, 1977, Number 221 of September 16th, 1982, Number 50 of February 25th, 1983, Number 611 of December 29th, 1993 respectively Number 614 of December 2nd, 1995.

The meeting begins at eleven a.m., Miss Anne-Marie Fève, private employee, residing in Strassen, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs M.-Rose Dock, General Manager, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the one hundred and three thousand two hundred and sixty-one (103,261) shares without par value, representing the total capital of thirteen million nine hundred and twenty-one thousand seven hundred and sixty-nine (13,921,769.-) US Dollars, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxy holders of the shareholders all represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

*Agenda:*

1.- To consider and, if thought fit, to pass the following resolutions:

1) To increase, without the issue of additional shares, the share capital of the Company from USD 13,921,769.- (thirteen million nine hundred and twenty-one thousand seven hundred and sixty-nine United States Dollars), divided into 103,261 (one hundred and three thousand two hundred and sixty-one) shares of no par value to USD 18,422,152 (eighteen million four hundred and twenty-two thousand one hundred and fifty-two United States Dollars), divided into 103,261 (one hundred and three thousand two hundred and sixty-one) shares of no par value.

Subscription and paying up in cash of the increase of capital by NEDCOR BANK LIMITED.

2) Subsequent amendment of the first paragraph of Article 3 of the Company's Articles of Incorporation.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that the meeting was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The General Meeting resolved to increase the share capital of the Company, without the issue of additional shares of no par value, from its present amount of USD 13,921,769.- (thirteen million nine hundred and twenty-one thousand seven hundred and sixty-nine United States Dollars), divided into 103,261 (one hundred and three thousand two hundred and sixty-one) shares of no par value to USD 18,422,152.- (eighteen million four hundred and twenty-two thousand one hundred and fifty-two United States Dollars), divided into 103,261 (one hundred and three thousand two hundred and sixty-one) shares of no par value.

The other shareholders having waived their preferential subscription right, the increase of capital has been entirely subscribed and fully paid up in cash by NEDCOR BANK LIMITED, a company with registered office in 100, Main Street, Johannesburg 2001, Republic of South Africa,

here represented by Miss Anne-Marie Fève, prenamed,

by virtue of a proxy given in Johannesburg, Republic of South Africa, on January 10th, 1997,

said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

It has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it, that the amount of four million five hundred thousand three hundred and eighty-three (4,500,383.-) United States Dollars is as of now at the free disposal of the company.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, Article 3, first paragraph, of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is set at eighteen million four hundred and twenty-two thousand one hundred and fifty-two United States Dollars (USD 18,422,152.-), divided into one hundred and three thousand two hundred and sixty-one (103,261) shares of no par value, all entirely subscribed and fully paid in.»

*Valuation*

For the purpose of registration, the increase of capital is valued at one hundred and forty-seven million four hundred and thirty-two thousand five hundred and forty-seven (147,432,547.-) francs.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately one million five hundred and eighty thousand (1,580,000.-) francs.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at eleven thirty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the meeting, the members of the bureau signed together with Us, the notary the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le treize janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de NEDEUROPE S.A., R.C. Numéro B 10.402, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, de résidence alors à Junglinster, en date du 25 septembre 1972, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 182 du 10 novembre 1972.

Les statuts ont été modifiés suivant cinq actes reçus par le notaire instrumentaire en date des 30 septembre 1977, 21 juin 1982, 6 janvier 1983, 5 novembre 1993 et 22 septembre 1995, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 271 du 24 novembre 1977, numéro 221 du 16 septembre 1982, numéro 50 du 25 février 1983, numéro 611 du 29 décembre 1993 respectivement numéro 614 du 2 décembre 1995.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Mademoiselle Anne-Marie Fève, employée privée, demeurant à Strassen.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire, Madame M.-Rose Dock, Directeur Général, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent trois mille deux cent soixante et une (103.261) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de treize millions neuf cent vingt et un mille sept cent soixante-neuf (13.921.769,-) dollars US, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des mandataires des actionnaires tous représentés, des membres du bureau et du notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

I.- Délibérer et, le cas échéant, prendre les résolutions suivantes:

1) Augmenter, sans émission d'actions supplémentaires, le capital social de la Société de 13.921.769,- USD (treize millions neuf cent vingt et un mille sept cent soixante-neuf dollars des Etats-Unis), divisé en 103.261 (cent trois mille deux cent soixante et une) actions sans désignation de valeur nominale à 18.422.152,- USD (dix-huit millions quatre cent vingt-deux mille cent cinquante-deux dollars des Etats-Unis), représenté par 103.261 (cent trois mille deux cent soixante et une) actions sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération en espèces par NEDCOR BANK LIMITED.

2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente, et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et après en avoir délibéré a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital de la Société, sans émission d'actions supplémentaires, de son montant actuel de 13.921.769,- USD (treize millions neuf cent vingt et un mille sept cent soixante-neuf dollars des Etats-Unis), divisé en 103.261 (cent trois mille deux cent soixante et une) actions sans désignation de valeur nominale à 18.422.152,- USD (dix-huit millions quatre cent vingt-deux mille cent cinquante-deux dollars des Etats-Unis), représenté par 103.261 (cent trois mille deux cent soixante et une) actions sans désignation de valeur nominale.

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, l'augmentation de capital a été intégralement souscrite et entièrement libérée en espèces par NEDCOR BANK LIMITED, une société avec siège social à 100, Main Street, Johannesburg 2001, République d'Afrique du Sud, ici représentée par Mademoiselle Anne-Marie Fève, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Johannesburg, République d'Afrique du Sud, le 10 janvier 1997, laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de quatre millions cinq cent mille trois cent quatre-vingt-trois (4.500.383,-) dollars des Etats-Unis est à la libre disposition de la société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'article 3, premier alinéa, des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à dix-huit millions quatre cent vingt-deux mille cent cinquante-deux dollars des Etats-Unis (18.422.152,- USD), divisé en cent trois mille deux cent soixante et une (103.261) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est évaluée à cent quarante-sept millions quatre cent trente-deux mille cinq cent quarante-sept (147.432.547,-) francs.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société à la suite du présent acte, sont estimés à environ un million cinq cent quatre-vingt mille (1.580.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le présent document ayant été lu à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant exprimé le souhait de signer.

Signé: A.-M. Fève, M.-R. Dock, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1997, vol. 96S, fol. 32, case 7. – Reçu 1.467.575 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

A. Schwachtgen.

(08454/230/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

### **NEDEUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 10.402.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 13 janvier 1997, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

A. Schwachtgen.

(08455/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**D.L.C. IMMO S.C.I., Société Civile Immobilière.**  
Siège social: L-2610 Luxembourg, 156, route de Thionville.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit novembre.

Les soussignés:

- 1) Monsieur Christian Collignon, administrateur de sociétés, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 3, rue d'Hoffschmidt, époux de Madame Laurence Mathieu,
  - 2) Madame Laurence Mathieu, commerçante, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 3, rue d'Hoffschmidt, épouse de Monsieur Christian Collignon,
  - 3) Monsieur Christophe Collignon, étudiant, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 3, rue d'Hoffschmidt, célibataire, fils de Monsieur Christian Collignon,
  - 4) Monsieur David Collignon, étudiant, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 3, rue d'Hoffschmidt, célibataire, fils de Monsieur Christian Collignon,
- ont convenu de constituer entre eux une société civile immobilière familiale ainsi qu'il suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société civile immobilière familiale régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code civil.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la construction, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en dehors de toutes opérations commerciales.

La société pourra également se porter caution pour des tiers.

**Art. 3.** La dénomination de la société est D.L.C. IMMO. S.C.I.

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du gérant.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital.

**Titre II. Capital**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille francs (50.000,- LUF), représenté par cinquante (50) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, souscrites par les associés comme suit:

Monsieur Christian Collignon	47
Madame Laurence Mathieu	1
Monsieur Christophe Collignon	1
Monsieur David Collignon	1
Total: cinquante parts sociales	50

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces sur un compte bancaire, de sorte que la somme de cinquante mille francs se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

La mise des associés pourra être augmentée de l'accord de la majorité simple des associés.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales les autres associés bénéficient d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à la majorité des trois quarts d'années en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote part dans le capital restant.

**Art. 8.** Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société, si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

**Titre III. Administration**

**Art. 9.** La société est gérée et administrée par un gérant nommé par les associés à la majorité du capital social, et toujours révocable ad nutum. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus d'administration et de disposition. La société est en toutes hypothèses valablement engagée par la seule signature de son gérant. Il pourra notamment acheter ou aliéner tous immeubles, consentir l'inscription d'hypothèques ou de privilèges sur tous biens de la société, stipuler l'exécution forcée, donner mainlevée de toutes inscriptions hypothécaires, privilégiées ou résolutoires prises au profit de la société, avec ou sans paiement. Il pourra également contracter tous emprunts ou ouvertures de crédit.

Le gérant peut déléguer à toute personne, associée ou non, tout ou partie de ses pouvoirs, pour des objets spéciaux et déterminés.

**Art. 10.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, la répartition a lieu aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils possèdent.

**Art. 11.** Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points, y compris des modifications statutaires, est déterminé par la majorité simple des votes des associés présents ou représentés, chaque part sociale donne droit à une voix.

**Art. 12.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code civil. Les pertes et les dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

**Art. 13.** L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent, sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le dernier du mois de mai pour délibérer du bilan et du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 7. Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

L'assemblée statue valablement sur tous les points à l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées par les trois quarts des voix des associés, chaque part donnant droit à une voix.

#### **Titre IV. Dissolution et Liquidation**

**Art. 14.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

#### **Titre V. Dispositions générales**

**Art. 15.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à 1.

2. Est appelé aux fonctions de gérant:

Monsieur Christian Collignon, préqualifié.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

3. Le mandat du gérant prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2000.

4. Le siège social est établi à L-2610 Luxembourg, 156, route de Thionville.

Fait à Luxembourg en autant d'exemplaires que de parties à l'acte, date en tête des présentes.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 1997, vol. 489, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08502/720/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

### **PHILCAT INVESTMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.074.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PHILCAT INVESTMENTS, avec siège social à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été délivré par ledit conseil d'administration dans sa réunion du 24 janvier 1997 dont le procès-verbal restera annexé aux présentes après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme PHILCAT INVESTMENTS a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 90 du 11 mars 1994.

2. L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinquante millions de francs français (50.000.000,- FRF), qui sera représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, prenant fin le cinquième anniversaire de la publication au Mémorial du présent acte daté du 10 décembre 1993, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 24 janvier 1997 de réaliser, avec effet au 31 décembre 1996, une tranche du capital autorisé à concurrence d'un million cent mille francs français (1.100.000,- FRF), pour porter le capital social de son montant actuel de quatre millions deux cent mille francs français (4.200.000,- FRF) à cinq millions trois cent mille francs français (5.300.000,- FRF) par l'émission de mille cents (1.100) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et a accepté la souscription et la libération des mille cents (1.100) actions nouvellement émises par la conversion partielle en capital d'une créance certaine, liquide et exigible de l'actionnaire, Monsieur Philippe Catteau, demeurant à Aire-sur-la-Lys (France), à concurrence d'un million cent mille francs français (1.100.000,- FRF) à charge de la société PHILCAT INVESTMENTS.

Ledit apport fait l'objet d'un rapport établi par H.R.T. REVISION, S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, avec son siège social à Luxembourg, en date du 28 janvier 1997.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

*«Conclusion*

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;
2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
3. la créance de FRF 17.027.907,79 est certaine, liquide et exigible et peut être convertie à concurrence de FRF 1.100.000,-, pour augmenter le capital de PHILCAT INVESTMENTS S.A. de ce montant par l'émission de 1.100 actions nouvelles de FRF 1.000,- chacune.»

Ce rapport restera, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq millions trois cent mille francs français (5.300.000,- FRF), représenté par cinq mille trois cents (5.300) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.»

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant d'un million cent mille francs français (1.100.000,- FRF) est évalué à six millions sept cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix francs (6.727.490,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ cent dix mille francs (110.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 1997, vol. 96S, fol. 76, case 11. – Reçu 67.230 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 février 1997.

G. Lecuit.

(08460/220/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**PHILCAT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.074.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 février 1997.

G. Lecuit.

(08461/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**NORTH SOUTH IMPEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.459.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 487, fol. 51, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

Signature.

(08456/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**PATCAT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.072.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PATCAT INVESTMENTS, avec siège social à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été délivré par ledit conseil d'administration dans sa réunion du 24 janvier 1997, dont le procès-verbal restera annexé aux présentes après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme PATCAT INVESTMENTS a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 90 du 11 mars 1994.

2. L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinquante millions de francs français (50.000.000,- FRF), qui sera représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, prenant fin le cinquième anniversaire de la publication au Mémorial du présent acte daté du 10 décembre 1993, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 24 janvier 1997 de réaliser, avec effet au 31 décembre 1996, une tranche du capital autorisé à concurrence de cinq cent mille francs français (500.000,- FRF), pour porter le capital social de son montant actuel de quatre millions deux cent mille francs français (4.200.000,- FRF) à quatre millions sept cent mille francs français (4.700.000,- FRF) par l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et a accepté la souscription et la libération des cinq cents (500) actions nouvellement émises par la conversion partielle en capital d'une créance certaine, liquide et exigible de l'actionnaire, Monsieur Patrick Catteau, demeurant à Aire-sur-la-Lys (France), à concurrence de cinq cent mille francs français (500.000,- FRF) à charge de la société PATCAT INVESTMENTS.

Ledit apport fait l'objet d'un rapport établi par H.R.T. REVISION, S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, avec son siège social à Luxembourg, en date du 28 janvier 1997.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«*Conclusion*

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;
2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
3. la créance de FRF 14.743.904,79 est certaine, liquide et exigible et peut être convertie à concurrence de FRF 500.000,- pour augmenter le capital de PATCAT INVESTMENTS S.A. de ce montant par l'émission de 500 actions nouvelles de FRF 1.000,- chacune.»

Ce rapport restera, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre millions sept cent mille francs français (4.700.000,- FRF), représenté par quatre mille sept cents (4.700) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.»

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de cinq cent mille francs français (500.000,- FRF) est évalué à trois millions cinquante-sept mille neuf cent cinquante francs (3.057.950,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ soixante-dix mille francs (70.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 1997, vol. 96S, fol. 76, case 10. – Reçu 30.559 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 février 1997.

G. Lecuit.

(08458/220/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

---

**PATCAT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.072.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 février 1997.

G. Lecuit.

(08459/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

---

**PIZ BERNINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 29.877.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 février 1997, vol. 489, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

*Pour la société PIZ BERNINA S.A.*  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

(08462/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

---

**PIZ BERNINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 29.877.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 février 1997, vol. 489, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

*Pour la société PIZ BERNINA S.A.*  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

(08463/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

---

**REFINE INVESTMENT CO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 48.311.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 488, fol. 33, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

REFINE INVESTMENT CO HOLDING S.A.  
Signature

(08465/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

---

**RECALUX TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8002 Strassen, 11, rue des Prés.  
R. C. Luxembourg B 39.119.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue le 14 octobre 1996  
au 11, rue des Prés, L-8039 Strassen*

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société a pris acte de la démission de leur fonction d'administrateurs de la Société de l'ensemble des membres du conseil d'administration de la Société, et a nommé en leur remplacement des administrateurs sortants:

Madame Baeckland Annette, sans état particulier, demeurant 11, R. Adelin Hautfenne, B-1330 Rixensart,  
Monsieur Coppens Christian, sans état particulier, demeurant 99, avenue Marie de Hongrise, B-1083 Goushoren,  
Monsieur Jelobetski Alexandre, demeurant 10, rue des Merisiers, Mamer

pour la durée des mandats restant à courir. Décharge sera donnée aux administrateurs sortants lors de la prochaine assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'approbation des comptes annuels de la Société.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société a révoqué la Société METROPOLITAN CONSULTANTS LTD de son mandat de commissaire, et a nommé en son remplacement, la FIDUCIAIRE CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., avec siège social 11, rue des Prés à L-8039 Strassen.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société a décidé le transfert du siège social de la Société du 9, route d'Echternach, L-6617 Wasserbillig au 11, rue des Prés, L-8002 Strassen, à compter du 14 octobre 1996.

Pour extrait certifié conforme

A. Baeckland	C. Coppens	A. Jelobetski
Administrateur	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1997, vol. 489, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08464/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**RENDI AKTIENGESELLSCHAFT, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 22.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 93, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 1997.

Signature.

(08466/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**SAN NICOLA S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-eighth of January.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary, with office in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SAN NICOLA S.A., with registered office in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Incorporated by a deed before the undersigned notary on November 25th, 1991, published in the Mémorial C, number 211 on May 20th, 1992.

The Articles of Incorporation were amended for the last time by a deed of the undersigned notary on the 22nd of December 1994, published in the Mémorial C, number 184 on the 22nd of April 1995.

The meeting of shareholders is presided over by Mr Lorenzo Raffaghello, licencié en sciences économiques, residing in Luxembourg.

The Chairman designates as secretary Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, residing in Strassen.

The meeting of shareholders designates as teller Madame Martine Bockler, private employee, residing in Luxembourg.

The bureau thus formed draws up the attendance list, which after having been signed by all the shareholders present and the proxy holders of the shareholders represented, as well as by the members of the bureau and the notary, will remain attached to the present deed with which it will be subjected to the registration procedure.

The Chairman declares and requests the notary to record the following:

I. Pursuant to the attendance list, all shareholders, representing the entire corporate capital are present or duly represented at the present meeting, which consequently can validly deliberate and decide on all the items of the agenda without prior convening notices.

II. That the agenda of the present meeting is as follows:

*Agenda:*

1) Increase of capital in the amount of ITL 6,000,000,000.- to raise it from ITL 23,600,000,000.- to ITL 29,600,000,000.- by the issuance of 600,000 shares of ITL 10,000.- each, to be issued with a total issue premium of ITL 1,748,656,000.- and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

2) Subscription of the 600,000 new shares by FIBRIMPACCO S.A.S, paid in by the contribution of 5,456,800 shares of RENO DE MEDICI S.p.A., I-20090 Rodano Millepini, Milano.

3) Amendment of paragraph one of article five of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«The subscribed capital of the company is fixed at ITL 29,600,000,000.- (twenty-nine billion six hundred million Italian Lire), represented by 2,960,000 (two million nine hundred and sixty thousand) shares of a par value of ITL 10,000.- (ten thousand Italian Lire) each, fully paid in.»

The meeting of the shareholders having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed separately by unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

The meeting of shareholders decides to increase the share capital by an amount of ITL 6,000,000,000.- so to raise it from its present amount of ITL 23,600,000,000.- to ITL 29,600,000,000.-, by the issuance of 600,000 shares of ITL 10,000.- each, to be issued with a total issue premium of ITL 1,748,656,000.- and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

*Second resolution*

The preferential subscription right from the former shareholders in relation with the increase of capital is canceled by unanimous decision of general meeting on the basis of two waiver declarations from the concerned shareholders dated 27 January 1997.

*Third resolution*

Subscription of the shares:

And there appeared Mr Lorenzo Raffaghello, licencié en sciences économiques, residing in Luxembourg, acting on behalf of the company FIBRIMPACCO S.A.S., with its registered office in Milano, via Passione, 2A, pursuant to a proxy dated January 27, 1997, given in Rodano-Milano, which after having been signed *ne varietur* will remain attached to the present deed.

The appearing person, acting in his above-stated capacity after having received lecture of all the above, has declared that he has full knowledge of the articles of association and of the financial situation of the company, and has declared to subscribe to 600,000 (six hundred thousand) new shares issued.

The meeting of shareholders representing the entire corporate capital has accepted unanimously the subscription of all the new shares by the prementioned company.

*Payment*

The aforementioned company has paid in the newly issued shares at their nominal value of ITL 10,000.- (ten thousand Italian Lires) each, totalling the global amount of ITL 6,000,000,000.- (six billion Italian Lire) added by an issue premium of ITL 1,748,656,000.- (one billion seven hundred and forty-eight million six hundred and sixty-five thousand Italian Lire), by the contribution of 5,456,800 shares of RENO DE MEDICI S.p.A., a company with its registered office in I-20090 Rodano Millepini, Milano.

This contribution has been subjected to a valuation report drawn up by the réviseur d'entreprises H.R.T. REVISIONS, S.à r.l., Luxembourg.

This report, which remains annexed to the present deed, concludes as follows:

«A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;
2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
3. la valeur totale de ITL 7.748.656.000,- à laquelle conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus correspond au moins à 600.000 actions, d'une valeur nominale de ITL 10.000,- chacune de SAN NICOLA S.A., à émettre en contrepartie, plus une prime d'émission de ITL 1.748.656.000,-.

*Fourth resolution*

The meeting of shareholders decides to amend paragraph one of article five of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«The subscribed capital of the company is fixed at ITL 29,600,000,000.- (twenty-nine billion six hundred million Italian Lire), represented by 2,960,000 (two million nine hundred and sixty thousand) shares of a par value of ITL 10,000.- (ten thousand Italian Lire) each, fully paid.»

*Evaluation - Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present increase of capital, is approximately valued at 1,800,000.- LUF.

For the purposes of registration, the increase of capital is valued at 127,260,000.- LUF.

There being no further point on the agenda, and nobody taking the floor, the Chairman closed the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal on the present deed, in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, notary, the present original deed.

### Suit la traduction en langue française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée SAN NICOLA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire;

constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 novembre 1991, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C numéro 211 du 20 mai 1992.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné le 22 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 194 du 22 avril 1995.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Lorenzo Raffaghello, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur, Madame Martine Bockler, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière part du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Augmentation de capital d'un montant de ITL 6.000.000.000,- (six milliards de lires italiennes), pour porter le capital social de son montant actuel de ITL 23.600.000.000,- (vingt-trois milliards six cents millions de lires italiennes) à ITL 29.600.000.000,- (vingt-neuf milliards six cents millions de lires italiennes), par la création et l'émission de 600.000 (six cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille lires italiennes), à émettre avec une prime d'émission totale de ITL 1.748.656.000,- (un milliard sept cent quarante-huit millions six cent cinquante-six mille lires italiennes) et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions déjà émises.

2.- Souscription des 600.000 (six cent mille) actions nouvelles par FIBRIMPACCO S.A.S., à libérer par l'apport de 5.456.800 actions de la société RENO DE MEDICI S.p.A., I-20090 Rodano Millepini, Milano.

3.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à ITL 29.600.000.000,- (vingt-neuf milliards six cents millions de lires italiennes), représenté par 2.960.000 (deux millions neuf cent soixante-mille) actions, chacune d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille lires italiennes).

L'assemblée générale, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, et après s'être considérée comme valablement constituée et convoquée, elle a délibéré et a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital d'un montant de ITL 6.000.000.000,- (six milliards de lires italiennes), pour porter le capital social de son montant actuel de ITL 23.600.000.000,- (vingt-trois milliards six cents millions de lires italiennes) à ITL 29.600.000.000,- (vingt-neuf milliards six cents millions de lires italiennes), par la création et l'émission de 600.000 (six cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille lires italiennes), à émettre avec une prime d'émission totale de ITL 1.748.656.000,- (un milliard sept cent quarante-huit millions six cent cinquante-six mille lires italiennes) et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions déjà émises.

#### *Deuxième résolution*

Le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, est supprimé à l'unanimité de tous les actionnaires concernés, sur le vu des renonciations expresses des actionnaires concernés, données le 27 janvier 1997,

lesquelles renonciations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elle seront soumises aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

##### *Souscription*

Et à l'instant est intervenu: Monsieur Lorenzo Raffaghello, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de la société dénommée FIBRIMPACCO S.A.S., avec siège social à Milano, via Passione, 2A, en vertu d'une procuration donnée en date du 27 janvier 1997 à Rodano-Milano.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société SAN NICOLA S.A., et a déclaré souscrire au nom et pour le compte de la société dénommée FIBRIMPACCO S.A.S., prénommée, les six cent mille (600.000) actions nouvelles,

chacune d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes), augmenté d'une prime d'émission totale de ITL 1.748.656.000,- (un milliard sept cent quarante-huit millions six cent cinquante-six mille liras italiennes).

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des actions nouvelles par la société dénommée FBRIMPACCO S.A.S., prénommée.

#### *Libération*

FBRIMPACCO S.A.S., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription des six cent mille (600.000) actions nouvelles, augmenté d'une prime d'émission totale de ITL 1.748.656.000,- (un milliard sept cent quarante-huit millions six cent cinquante-six mille liras italiennes), par l'apport de 5.456.800 actions de la société RENO DE MEDICI S.p.A., avec siège social à I-20090 Rodano Millepini, Milano. Cet apport a été soumis à un rapport d'évaluation établi par le réviseur d'entreprises H.R.T. REVISIONS, S.à r.l., de Luxembourg.

La conclusion de ce rapport qui reste annexé au présent acte, est la suivante:

«A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;
2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
3. la valeur totale de ITL 7.748.656.000,- à laquelle conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus, correspond au moins aux 600.000 actions, d'une valeur nominale de ITL 10.000,- chacune de SAN NICOLA S.A., à émettre en contrepartie, plus une prime d'émission de ITL 1.748.656.000,-.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à ITL 29.600.000.000,- (vingt-neuf milliards six cents millions de liras italiennes), représenté par 2.960.000 (deux millions neuf cent soixante-mille) actions, chacune d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes).»

#### *Coût - Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.800.000,- LUF.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à 127.260.000,- LUF.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président a prononcé la clôture l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé nos signature et sceau.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et traduction donnée aux comparants dans une langue d'eux connue, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. Raffaghello, P. Lentz, M. Bockler, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 février 1997, vol. 830, fol. 59, case 11. – Reçu 1.643.490 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 février 1997.

J. Delvaux.

(08472/208/209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

### **RENDIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 40.801.

#### *Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 janvier 1997*

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale accepte, à l'unanimité des voix, la démission de leur poste d'administrateur de Messieurs Christophe Blondeau et Rodney Haigh dont le mandat devait venir à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1998.

2. L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité des voix, de donner décharge spéciale de leur mandat.

3. L'Assemblée Générale décide d'appeler Monsieur Albert Tummers, demeurant 3, rue de Namur à L-2211 Luxembourg, et Monsieur Roger Wiczoreck, demeurant 13, rue Wercollier à L-5890 Hesperange, en remplacement de Messieurs Christophe Blondeau et Rodney Haigh, administrateurs démissionnaires.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale ordinaire de 1998.

4. Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16.00 heures.

C. Blondeau                      R. Haigh  
*Administrateur                      Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 1997, vol. 489, fol. 75, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(08467/565/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**RENTASTAR INTERNATIONAL REAL ESTATE PARTICIPATIONS, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 26.207.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1996, vol. 487, fol. 99, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

RENTASTAR INTERNATIONAL REAL ESTATE  
PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Signature

(08468/567/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

---

**RUBIN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 42.018.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 51, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

RUBIN IMMOBILIERE S.A.

Signature

(08471/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

---

**SAUDI ARABIA INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 19.921.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 février 1997, vol. 489, fol. 86, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

Signature.

(08473/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

---

**SHELL LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> octobre 1996  
Pouvoirs*

Le Conseil d'Administration donne, à dater de ce jour, à Monsieur Raoul Beyst, demeurant à B-1030 Schaerbeek, 54, rue Monrose, mandat de signer dans les limites énoncées aux paragraphes A, B, C et D de la délégation de pouvoirs du 3 juin 1986 publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 306 du 30 octobre 1986.

Tous les pouvoirs antérieurement accordés à Monsieur Robert Michels sont supprimés à dater de ce jour.

J. Dupong

*Président du Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1997, vol. 489, fol. 85, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(08474/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

---

**SHELL LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 décembre 1996  
Pouvoirs*

Le Conseil d'Administration décide de donner en date du 1<sup>er</sup> février 1997, à Monsieur Robert Kempenner, demeurant à 1140 Wauthier-Braine (Belgique), mandat de signer dans les limites énoncées aux paragraphes A, B, C et D de la délégation de pouvoirs du 3 juin 1986 publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 306 du 30 octobre 1986.

Tous les pouvoirs antérieurement accordés à Monsieur Bernard Wirtz seront supprimés à dater du 1<sup>er</sup> février 1997.

J. Dupong

*Président du Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1997, vol. 489, fol. 85, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(08475/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

---

**SITULA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

En qualité d'ancien domiciliataire de la société SITULA HOLDING S.A., le siège fixé à l'adresse: 9, rue du Chemin de Fer, L-8057 Bertrange, est dénoncé avec effet immédiat.

Bertrange, le 21 février 1997.

N. Clabbers de Deken  
Gérante et propriétaire

Enregistré à Capellen, le 21 février 1997, vol. 131, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(08477/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

---

**SITULA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

En qualité d'ancien domiciliataire de la société SITULA MANAGEMENT S.A., le siège fixé à l'adresse: 9, rue du Chemin de Fer, L-8057 Bertrange, est dénoncé avec effet immédiat.

Bertrange, le 21 février 1997.

N. Clabbers de Deken  
Gérante et propriétaire

Enregistré à Capellen, le 21 février 1997, vol. 131, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(08478/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

---

**SIVRY S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 18.252.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 février 1997, vol. 489, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1997.

Signature.

(08479/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

---

**SOCIETE HOLDING FINANCIERE OXALIS.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 37.294.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1997, vol. 489, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

Signature.

(08480/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

---

**JOHN & GREGORY IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme,  
(anc. TERANOVA S.A.).**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 36, rue du Curé.  
R. C. Luxembourg B 37.810.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TERANOVA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 6 août 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 62 du 24 février 1992.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale.
2. Changement du statut holding en soparfi et changement afférent de l'objet social.
3. Changement du siège social.

4. Changement des administrateurs et décharge.

5. Modification afférente des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en JOHN & GREGORY IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE S.A. de sorte que l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de JOHN & GREGORY IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet au Luxembourg ou à l'étranger:

- de prendre des participations directement et/ou indirectement, par tout moyen et sous quelque forme que ce soit dans des sociétés créées ou à créer;
- l'achat, la vente, l'achat pour revendre, la promotion, la commercialisation, l'exploitation, la mise en valeur et la location des biens mobiliers et immobiliers de toute nature;
- et généralement toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles d'en assurer le développement.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1368 Luxembourg, 36, rue du Curé.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuels, de leur accorder pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour et de nommer trois nouveaux administrateurs, à savoir:

- a) Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, prénommée;
- b) Monsieur Albert Aflalo, prénommé;
- c) Monsieur Patrick Aflalo, prénommé.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 1998.

*Réunion du conseil d'administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité, en conformité avec les pouvoirs leur conférés par les actionnaires, Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, prénommée, comme administrateur-délégué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Aflalo, M.-L. Aflalo, P. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 1997, vol. 96S, fol. 77, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 24 février 1997.

G. Lecuit.

(08487/220/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**JOHN & GREGORY IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme,  
(anc. TERANOVA S.A.).**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 36, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 37.810.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 24 février 1997.

G. Lecuit.

(08488/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**SIOUM, S.à r.l.,  
SOCIETE IMMOBILIERE D'OUTRE MER, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2016 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 18.959.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1997, vol. 488, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

SIOUM, S.à r.l.  
SOCIETE IMMOBILIERE D'OUTRE MER

Signature

(08481/567/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

---

**SOPARFI, SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 24.673.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 février 1997, vol. 489, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1997.

Signature.

(08482/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

---

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS ET DE VALEURS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 49.113.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 97, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

(08483/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

---

**STARCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 54.509.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenu le 12 décembre 1996*

Présents: Monsieur Dominik de Jaeger, administrateur;

Monsieur Bernard Dardenne, administrateur;

Monsieur Marc Lauryssen, administrateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur M. Lauryssen à 9.20 heures.

Comme seul point à l'ordre du jour:

Changement du siège social.

Le conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg, au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9.40 heures.

B. Dardenne      M. Lauryssen      D. de Jaeger

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 1997, vol. 489, fol. 75, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(08484/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

---

**SURF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 47.010.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 février 1997, vol. 489, fol. 91, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.

Signature

(08486/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

---

**SUBRA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 48.027.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 février 1997, vol. 489, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1997.

Signature.

(08485/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**TONLINS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 15.538.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 février 1997, vol. 489, fol. 91, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.

Signature

(08489/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**TRADI-TEC, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

La soussignée Lucia Giuseppina Fusilli, gérante de la société à responsabilité limitée TRADITEC, déclare que le siège social de la société n'est plus au 1, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, mais désormais, avec effet immédiat, au 30, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 février 1997.

L. G. Fusilli.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 93, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08490/692/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**TRANSWORLD CONSULTANTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7345 Heisdorf, 7, rue Maria Teresa.  
R. C. Luxembourg B 22.362.

Le bilan pour l'exercice se clôturant le 31 décembre de l'année 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1997, vol. 122, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1997.

A. Schwachtgen.

(08491/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**VITASPORT PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bascharage.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le onze février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1. Monsieur Claude Sauerwein, employé privé, et son épouse,
  2. Madame Marie-Rose Bernard, gérante de sociétés, les deux demeurant à L-4762 Pétange;
  3. Monsieur Paul Schmitt, employé privé, et son épouse,
  4. Madame Lucette Kemp, employée privée, les deux demeurant à L-4870 Lamadelaine, agissant comme seuls associés de la société VITASPORT PROMOTION, S.à r.l., avec siège à Bascharage, ceci en vertu de cessions de parts sous seing privé annexées à la présente;
- ladite société a été constituée par acte du notaire Frank Molitor, de Mondorf-les-Bains, en date du 17 décembre 1996, en voie de publication.

Les comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter les décisions suivantes, qu'ils ont pris à l'unanimité:

*1. Modification de l'article 5 des statuts*

**Art. 5.** Le capital social, entièrement libéré en espèces, est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune, souscrites comme suit:

1. Monsieur Claude Sauerwein, préqualifié . . . . .	25 parts
2. Madame Marie-Rose Bernard, préqualifiée . . . . .	25 parts
3. Monsieur Paul Schmitt, préqualifié . . . . .	25 parts
4. Madame Lucette Kemp, préqualifiée . . . . .	25 parts
Total: . . . . .	100 parts

## 2. Gérance

Les associés conviennent de fixer la gérance comme suit:

a) Est nommée gérante technique:

Madame Marie-Rose Bernard, préqualifiée;

b) Est nommée gérante administrative:

Madame Lucette Kemp, préqualifiée.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

## Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société pour le présent acte, sont estimés à environ vingt mille (20.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Sauerwein, M.-R. Bernard, P. Schmitt, L. Kemp, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 février 1997, vol. 830, fol. 72, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

Pétange, le 21 février 1997.

(08493/207/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

### **S.A. VAMACAR, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 22.708.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 février 1997, vol. 489, fol. 91, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.

Signature

(08492/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

### **TRACERLAB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.177.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 4 décembre 1996, que le siège social est transféré à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 1997, vol. 489, fol. 87, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08494/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

### **CAROLINA MUSICA, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 octobre 1993, acte publié au Mémorial C, n<sup>o</sup> 4 du 5 janvier 1994.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 février 1997, vol. 489, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAROLINA MUSICA, GmbH

KPMG Experts comptables

Signature

(08533/537/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

**WAGNER INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.****Capital: 10.000.000,- LUF.**Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 44.084.

Suite à la démission de Monsieur Urfels Ralph, en date du 29 janvier 1997, le conseil d'administration de la société se compose de la manière suivante:

Menné Nick	Président du conseil d'administration;
Guelf Roger	Administrateur-délégué;
Estgen Jean-Pierre	Administrateur;
Wies Georges	Administrateur.

Luxembourg, le 14 février 1997.

N. Menné

*Président du Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 1997, vol. 489, fol. 91, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(08496/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**XACAT INVESTMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.148.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme XACAT INVESTMENTS, avec siège social à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été délivré par ledit conseil d'administration dans sa réunion du 24 janvier 1997 dont le procès-verbal restera annexé aux présentes après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme XACAT INVESTMENTS a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 99 du 17 mars 1994, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 30 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 237 du 1<sup>er</sup> juin 1995.

2. L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinquante millions de francs français (50.000.000,- FRF) qui sera représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, prenant fin le cinquième anniversaire de la publication au Mémorial du présent acte daté du 10 décembre 1993, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par l'incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 24 janvier 1997 de réaliser, avec effet au 31 décembre 1996, une tranche du capital autorisé à concurrence de huit cent mille francs français (800.000,- FRF), pour porter le capital social de son montant actuel de six millions cent mille francs français (6.100.000,- FRF) à six millions neuf cent mille francs français (6.900.000,- FRF), par l'émission de huit cents (800) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et a accepté la souscription et la libération des huit cents (800) actions nouvellement émises par la conversion partielle en capital d'une créance certaine, liquide et exigible de l'actionnaire, Monsieur Xavier Catteau, demeurant à Aire-sur-la-Lys (France), à concurrence de huit cent mille francs français (800.000,- FRF) à la charge de la société XACAT INVESTMENTS.

Ledit apport fait l'objet d'un rapport établi par H.R.T. REVISION, S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, avec son siège social à Luxembourg, en date du 28 janvier 1997.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Conclusion:

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;
2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
3. la créance de FRF 21.404.293 est certaine, liquide et exigible et peut être convertie à concurrence de FRF 800.000 pour augmenter le capital de XACAT INVESTMENTS S.A. de ce montant par l'émission de 800 actions nouvelles de FRF 1.000 chacune.»

Ce rapport restera, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à six millions neuf cent mille francs français (6.900.000,- FRF), représenté par six mille neuf cents (6.900) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.»

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de huit cent mille francs français (800.000,- FRF), est évalué à quatre millions huit cent quatre-vingt-douze mille sept cent vingt francs (4.892.720,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ quatre-vingt mille francs (80.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 1997, vol. 96S, fol. 76, case 12. – Reçu 48.895 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 février 1997.

G. Lecuit.

(08497/220/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

### **XACAT INVESTMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.148.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 février 1997.

G. Lecuit.

(08498/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

### **HAKKO LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

#### **DISSOLUTION**

*Assemblée générale du 15 janvier 1997*

Présents: tous les membres: .)	Président:	Raymond Becker;
	) Secrétaire-Trésorière:	Françoise Didier;
	) Administrateur-délégué:	Christian Genard;
	) Administrateur:	Astrid Krantz.

L'assemblée générale du quinze janvier 1997, après délibération et sous la présidence de Monsieur Raymond Becker, a décidé, à l'unanimité, de dissoudre l'association.

Aucun fonds n'est distribué.

Fait à Luxembourg, en autant d'exemplaires que de parties, le quinze janvier 1997.

Certifié exact

F. Didier	R. Becker
Secrétaire- Trésorière	Président

C. Genard	A. Krantz
Administrateur- délégué	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 1997, vol. 489, fol. 61, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(08500/999/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**VITA VERDE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 26-30, rue de l'Eau.

Assemblée générale extraordinaire du 24 février 1997

Présents:

1. Monsieur Schmitz Jean-Claude, demeurant 26-30, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg;  
 2. Madame Kiesch Marianne, demeurant 10, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg,  
 associés de la société à responsabilité limitée VITA VERDE, avec siège à Luxembourg, 26-30, rue de l'Eau, constituée  
 devant le notaire en date du 22 janvier 1997,

prennent, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. Les associés acceptent la démission de Madame Kiesch Marianne en tant que gérante.
2. Est nommé gérant administratif, Monsieur Schmitz Jean-Claude.
3. Est nommé gérant technique de la restauration, Monsieur Palumbo Jean-Jacques, demeurant 35, rue de Gaulle à F-5770 Hayange.
4. La société est engagée par la signature du gérant administratif, la cosignature du gérant technique étant toutefois requise pour tout engagement dépassant la somme de LUF 50.000,- dans son domaine.

Luxembourg, le 24 février 1997.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 94, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08495/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**FONDATION PAUL FINET, Etablissement d'utilité publique.**

Siège social: Luxembourg.

Constituée le 30 juin 1965, publiée au Recueil Spécial du Mémorial C, n° 110 du 25 septembre 1965.

**BILAN AU 31 DECEMBRE 1996**

<i>Actif</i>	<i>LUF</i>	<i>Passif</i>	<i>LUF</i>
Disponible et réalisable		Capital . . . . .	39.237.336
à vue . . . . .	86.339	A valoir sur contribution 1997 . . . . .	2.109.623
à terme . . . . .	41.187.907	Bourse 1996 à verser . . . . .	<u>11.920</u>
Intérêts courus non encore échus . .	84.633		
	<u>41.358.879</u>		<u>41.358.879</u>

**COMPTE D'EXPLOITATION POUR 1996**

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Interventions versées . . . . .	10.585.203	Contribution CE 1996 . . . . .	4.900.000
Aides victimes catastrophe minière en Espagne . . . . .	5.751.280	Extourne banque s/interventions versées	1.229.035
Frais bancaires s/annulation d'une bourse . . . . .	111	Versement CE pour aides aux victimes	5.683.095
Bourse 1996 à verser en 1997 . . . .	11.920	Remboursement CE frais bancaires s/opérations «Aides victimes catas- trophe minière en Espagne . . . . .	68.185
Frais de gestion . . . . .	1.949	Annulation d'une bourse . . . . .	12.031
Excédent recettes sur dépenses . . .	<u>2.109.623</u>	Intérêts . . . . .	1.422.008
	<u>18.460.086</u>	Excédent de 1995 . . . . .	<u>5.145.732</u>
			<u>18.460.086</u>

W. Hoebeeck  
 Direction Générale des Budgets  
 Chef d'Unité à la Direction du  
 Comptable de la Commission

P. Flynn  
 Président de la  
 FONDATION PAUL FINET

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1997, vol. 489, fol. 85, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08499/999/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**SHROFF INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 février 1997.

G. d'Huart.

(08476/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1997.

**SKILLTEAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: B-1040 Bruxelles, 108, avenue de l'Opale.

Registre de commerce: 547.349.

Succursale à Luxembourg: SKILLTEAM LUXEMBOURG.

L-5880 Hesperange, 1, Ceinture «Um Schlass».

## EXTRAIT

Par une résolution du conseil d'administration de la société de droit belge, SKILLTEAM S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 108, avenue de l'Opale, B-1040 Bruxelles, Belgique, immatriculée au Registre de commerce belge sous le numéro 547.349, a décidé l'ouverture d'une succursale au Grand-Duché de Luxembourg.

La succursale, dont l'adresse est située à L-5880 Hesperange, 1, Ceinture «Um Schlass», exerce ses activités sous la dénomination sociale de SKILLTEAM LUXEMBOURG.

Les activités de la succursale sont identiques à celles de SKILLTEAM S.A., à savoir l'étude, le développement, la réalisation, l'exploitation et la commercialisation de services se rapportant directement ou indirectement à l'informatique, la communication, le traitement de l'information, la publicité, la promotion publicitaire, l'éducation, l'enseignement, l'instruction, la production et la location de films et d'autres supports d'informations, l'établissement de plans et conseils en matière de constructions. L'énumération qui précède n'est qu'énonciative, elle n'a rien de limitatif et elle doit être interprétée dans le sens le plus large.

La société, y compris la succursale, pourra être engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, à savoir: MM. René Jeanmart, François de Schiertere de Lophem, René Monet, Armand Geeraerts et Marc Van de Berge, et Monsieur Jeanmart a été délégué à la gestion journalière et il pourra engager la société par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 6 février 1997.

Pour extrait conforme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 1997, vol. 489, fol. 92, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08510/507/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

**AFIB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 41.055.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1996 au siège de la société*

Les actionnaires approuvent, à l'unanimité:

- les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1995;
- le rapport des administrateurs;
- la décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'année terminée au 31 décembre 1995;
- le transfert du siège social de la société au 24, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Aux fins de publication  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08513/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

**ARDEC S.A., Société Anonyme,  
(anc. RAYMOND DIDIER & CIE).**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 30, rue Louis XIV.

R. C. Luxembourg B 9.599.

Constituée par-devant Maître Roger Wurth, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 29 octobre 1970, acte publié au Mémorial C, n° 12 du 25 janvier 1971, modifiée par-devant le même notaire, en date du 6 juillet 1973, acte publié au Mémorial C, n° 164 du 24 septembre 1973, modifiée par-devant Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 9 décembre 1976, acte publié au Mémorial C, n° 19 du 13 janvier 1977, modifiée par-devant le même notaire, en date du 26 juillet 1979, acte publié au Mémorial C, n° 246 du 23 octobre 1979, modifiée par-devant le même notaire, en date du 30 mai 1980, acte publié au Mémorial C, n° 175 du 7 août 1980, modifiée par-devant le même notaire, en date du 22 décembre 1982, acte publié au Mémorial C, n° 24 du 28 janvier 1983, modifiée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 1993, acte publié au Mémorial C, n° 305 du 26 juin 1993.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 février 1997, vol. 489, fol. 88, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARDEC S.A.,  
(anc. RAYMOND DIDIER & CIE)  
KPMG Experts comptables  
Signature

(08523/537/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

**AGGIOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 48.765.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 95, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

AGGIOR S.A.

R. de Waha N. Lang  
Administrateur Administrateur

(08514/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

---

**AGGIOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 48.765.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 14 juin 1996*

La démission de Monsieur André Angelsberg de son poste de commissaire aux comptes, pour des raisons personnelles, est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

EURAUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes en son remplacement; son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1997.

Extrait sincère et conforme

AGGIOR S.A.

R. de Waha N. Lang  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 95, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08515/008/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

---

**AMEL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
H. R. Luxemburg B 41.410.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom Montag, den 21. Oktober 1996, 11.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig beschlossen:

Die TREULUX REVISION & TREUHAND AG, Luxemburg, wird als Aufsichtskommissar mit sofortiger Wirkung abberufen; ihr wird Entlastung erteilt.

Zum neuen Aufsichtskommissar wird Frau Ute Rückriem, Diplombetriebswirtin, Luxemburg, gewählt. Ihr Mandat endet bei der Generalversammlung des Jahres 1998.

Luxemburg, den 21. Oktober 1996.

Unterschrift  
Die Versammlung

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 1997, vol. 489, fol. 81, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08520/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

---

**ANBECA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 33.365.

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration de la société du 3 février 1997, que la société a racheté 80 actions B rachetables.

Pour extrait conforme  
Pour ANBECA HOLDING S.A.  
BANQUE NATIONALE DE PARIS  
(LUXEMBOURG) S.A.

Th. Braun M. Lespagnard

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 95, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08521/008/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

---

**ALPHA CONSULTING HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 49.924.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1997, vol. 489, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 1997.

(08516/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

**ALPHA CONSULTING HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
H. R. Luxemburg B 49.924.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom Mittwoch, den 12. Februar 1997, 11.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Der bisherige Aufsichtskommissar, die TREULUX REVISION & TREUHAND AG, Luxemburg, wird mit sofortiger Wirkung abberufen; ihr wird Entlastung erteilt.

Zum neuen Aufsichtskommissar wird die LUXEMBURG CONSULTING GROUP AG, Luxemburg, gewählt. Ihr Mandat endet bei der Generalversammlung des Jahres 2000.

Luxembourg, den 12. Februar 1997.

Unterschrift

*Die Versammlung*

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 1997, vol. 489, fol. 81, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(08517/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

**ALPHA GRUNDBESITZ AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 45.841.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1997, vol. 489, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 1997.

(08518/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

**ALVEMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 27.142.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 15 janvier 1997, que Monsieur Serge Chaillet, expert fiscal, demeurant à Prangins, Suisse, et Madame Geneviève Blauen, corporate manager, demeurant à Hondelange, Belgique, ont été appelés aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Daniel Baumann et de Monsieur Robertus Devilee, démissionnaires, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 1997, vol. 489, fol. 86, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(08519/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

**CLICHY HOLDING S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 32.487.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 95, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

CLICHY HOLDING S.A.H.

Th. Braun

N. Lang

Administrateur

Administrateur

(08540/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

**CLICHY HOLDING S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 32.487.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 28 juin 1996*

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1995, s'élevant à LUF 381.797,-, est entièrement reporté à nouveau. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Lucien Dalscheid de son poste d'administrateur et remercie ce dernier pour les services tout à fait éminents qu'il a rendus pendant la durée de son mandat. Pleine et entière décharge lui est accordée.

Monsieur André Angelsberg, employé privé, demeurant à Ettelbruck, est nommé administrateur en son remplacement; son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Par ailleurs, la démission de Monsieur Giovanni Pompei de son poste de commissaire aux comptes, pour des raisons personnelles, est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

CEE FIDUCIAIRE, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes en son remplacement; son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1997.

Extrait sincère et conforme  
CLICHY HOLDING S.A.H.

Th. Braun                      N. Lang  
*Administrateur                      Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 95, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(08541/008/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

**ARILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 41.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 18 février 1997, vol. 489, fol. 76, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 1997.

*Pour ARILUX, S.à r.l.*

(08524/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

**AVERNA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 38.928.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 février 1997*

Le conseil d'administration sera dorénavant composé comme suit:

- M. Herman J.J. Moors, directeur de société, résidant à Bertrange;
- Mme Maria Luisa Averna, directeur de société, résidant à Caltanissetta;
- M. Francesco Maria Claudio Averna, directeur de société, résidant à Caltanissetta.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de l'an 2002.

La démission de tous les autres administrateurs a été acceptée.

Le siège social de la société a été transféré avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1997, au:

8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 février 1997.

Certifié sincère et conforme  
AVERNA INTERNATIONAL S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 101, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(08525/694/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

**BEFAC FIDUCIAIRE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 45.066.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 97, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 1997.

*Pour BEFAC FIDUCIAIRE LUXEMBOURG, S.à r.l.*  
Signature

(08527/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

**BERGAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 38.067.

## EXTRAIT

– En date du 27 décembre 1996, les 500 parts sociales, d'une valeur nominale de 1.000,- BEF chacune, représentant l'intégralité du capital social de BERGAL, S.à r.l., ont été transférées par Monsieur Pierre van de Berg à ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., établi à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

– Egalement en date du 27 décembre 1996, le siège social de la société a été transféré à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

– En date du 31 décembre 1996, les 500 parts sociales, d'une valeur nominale de 1.000,- BEF chacune, représentant l'intégralité du capital social de BERGAL, S.à r.l., ont été transférées par ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. à H.J. JANSEN BEHEER B.V., société de droit néerlandais, établie à Enschede, Pays-Bas.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Certifié sincère et conforme  
BERGAL, S.à r.l.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 101, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08528/694/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

**C.B. INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 57.108.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept février.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding C.B. INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 57.108, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 novembre 1996, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Van Hees, employé privé, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de ITL 300.000.000,-, pour le porter de son montant actuel de ITL 1.000.000.000,- à ITL 1.300.000.000,-, par la création et l'émission de 3.000 actions nouvelles de ITL 100.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de ITL 300.000.000,- (trois cents millions de liras italiennes), pour le porter de son montant actuel de ITL 1.000.000.000,- (un milliard de liras italiennes) à ITL 1.300.000.000,- (un milliard trois cents millions de liras italiennes), par la création et l'émission de 3.000 (trois mille) actions nouvelles de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 3.000 (trois mille) actions nouvelles Monsieur Claudio Buzio, industriel, demeurant à I-31044 Montebelluna, Via Monte Pelmo 12 (Italie).

*Souscription - Libération*

Ensuite Monsieur Claudio Buziol, préqualifié, ici représenté par Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, en vertu d'une des procurations ci-avant mentionnées;

a, par sa représentante susnommée, déclaré souscrire les 3.000 (trois mille) actions nouvelles, et les libérer intégralement par versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société C.B. INTERNATIONAL HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de ITL 300.000.000,- (trois cents millions de liras italiennes) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à ITL 1.300.000.000,- (un milliard trois cents millions de liras italiennes), représenté par 13.000 (treize mille) actions de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent dix mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Scheifer-Gillen, P. Van Hees, A. Thill, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 1997, vol. 96S, fol. 85, case 6. – Reçu 62.760 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 1997.

C. Hellinckx.

(08534/215/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

**C.B. INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.108.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 1997.

Pour le notaire

*Signature*

(08535/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.

**CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 36.777.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 24 février 1997*

En date du 24 février 1997, le conseil d'administration de la société susmentionnée, agissant en sa qualité de Société de Gestion du Fonds Commun de Placement CAPITAL INVESTMENT FUND, a décidé:

– de verser un dividende intérimaire aux porteurs de parts de CAPITAL INVESTMENT FUND – ASIAN EQUITY PORTFOLIO pour un montant global de USD 1.640.000,-.

La date ex-dividende est fixée au 21 mars 1997 et le paiement sera effectué en date du 25 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 102, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(08532/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1997.